Convention (à faire signer à l'issue de la période d'essai)

CFA – Service médicosocial – entreprise - jeune et représentants légaux

Ce document est destiné à formaliser les rôles et les missions de chacun des signataires.

Bien comprendre qui fait quoi et qui s'engage à faire ou ne pas faire quoi.

- Ce document est établi entre :

L'apprenti et ses représentants légaux (si mineur)

Nom Prénom :

Adresse du domicile :

Tel :

Mail :

Diplôme préparé :

Année :

Dates du contrat d'apprentissage :

L'Entreprise

Nom du maître d'apprentissage et de l'entreprise :

Adresse :

Tel :

Mail :

Coordonnées de l'interlocuteur privilégié :

Centre de formation des Apprentis

Adresse :

Nom de la directrice (directeur) du CFA :

Nom de la référente (référent) handicap :

Tel :

Mail :

Coordonnées de l'interlocuteur privilégié :

Le service médicosocial

Nom du service :

Adresse :

Mail :

Tel :

Représenté par :

Coordonnées de l'interlocuteur privilégié :

L'apprenti

Vous entrez en apprentissage au CFA _____ pendant _____ans.
Vous êtes suivi par le SESSAD _____ et en apprentissage dans l'entreprise _____

Vous êtes un apprenti au sein d'un CFA et d'une entreprise.
Vous êtes également accompagné par un Service Médicosocial.
Vous vous engagez à vous impliquer dans votre formation, à respecter le cadre de l'entreprise et l'accompagnement médico-social.
Il est important que vous osiez, en fonction de vos besoins, solliciter le SESSAD, le CFA, l'employeur et/ou le maitre d'apprentissage.
Tout le monde va s'engager, à travers cette convention, à garantir votre accompagnement dans les meilleures conditions mais vous êtes l'acteur principal.

Expression libre de vos besoins, attentes :

L'entreprise

Rôle du maitre d'apprentissage : Assure le suivi de la formation, forme l'apprenant sur le temps de travail, aide à l'intégration de l'apprenant dans l'équipe, fait le lien avec le formateur de pratique du CFA et le service médico-social.

L'entreprise s'engage à mettre en œuvre les compensations nécessaires et à solliciter les partenaires si besoin.

Expression et attente de l'entreprise : _____

En signant cette partie, votre employeur dit qu'il fera son possible pour que vous soyez en confiance et que vous puissiez apprendre le métier dans les meilleures conditions avec des adaptations si vous en avez besoin. Il s'engage aussi à garder le contact avec votre CFA et à contacter le service médico-social si besoin.

Le CFA

Quel est le rôle du CFA : Accès à la formation dans le but d'acquérir des compétences professionnelles avec une équipe pluridisciplinaire (équipe pédagogique, administrative, d'accompagnement social). Le CFA tiendra compte des besoins spécifiques de l'apprenant : Mr … Mme …

Quel est le rôle du référent handicap : Fait le lien entre l'apprenant, le service d'accompagnement, le CFA et l'entreprise.

Modalités d'intervention : rencontres, appels téléphoniques…

Mobilise les outils de compensation, mobilise les aides financières, informe l'entreprise sur les aides mobilisables.

Quel est le rôle du formateur-tuteur ou référent : ***A chaque CFA de remplir cette partie***

FORMATION
ET HANDICAP
C'EST POSSIBLE !

En signant cette partie, le CFA c'est-à-dire le directeur-directrice, les formateurs et le référent handicap feront de leur mieux pour que vous appreniez bien le métier. La (le) référente-référent handicap mettra en place avec vous les adaptations dont vous avez besoin.

Le référent handicap communiquera régulièrement avec votre référent du SESSAD et/ou avec l'entreprise si besoin.

Si vous avez un formateur tuteur, c'est lui qui vous guidera pendant votre formation au CFA avec le référent handicap. Il ira aussi en entreprise de temps en temps pour voir si tout se passe bien et pour vous aider à vous y sentir bien.

Le service médicosocial

Le service médicosocial (SSEFS, SESSAD, S3AS…) intervient auprès de l'apprenti et des personnes qui l'entourent (formateurs, maître d'apprentissage, famille …) sur notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Les missions du service médicosocial :

- Soutenir l'apprenti dans sa formation professionnelle, en lien avec le référent travailleur handicapé, les formateurs et l'entreprise.

Par exemple : proposition d'adaptations scolaires et/ou du poste de travail, sensibilisation au handicap, de fiches de présentation de l'apprenti et de son handicap, médiation lors de situations compliquées.

- Accompagner l'apprenti à devenir adulte (logement, droits, emploi…) et à développer son autonomie.

- Aider l'apprenti à se sentir bien et favoriser sa vie sociale.

Le SESSAD peut intervenir au CFA, au domicile de l'apprenti, dans l'entreprise ou pendant des activités extérieures (sport..) dans le respect du cadre de l'apprentissage , des contraintes de l'entreprise, de l'emploi du temps au CFA.

FORMATION
ET HANDICAP
C'EST POSSIBLE !

Vous êtes accompagné par un service médico-social. Son rôle est de vous aider à vous sentir bien dans votre formation au CFA, en entreprise et dans votre vie en général. Il pourra, si vous le souhaitez, sensibiliser l'employeur, l'équipe, le CFA afin qu'ils comprennent mieux vos besoins et vous proposent les adaptations nécessaires.

Le service médico-social s'engage à intervenir au CFA et en entreprise toujours avec votre accord et en respectant vos horaires de travail.

Clause de réserve

Chacune des parties signataires s'engage à tout mettre en œuvre pour répondre au mieux aux objectifs fixés par cette convention mais ne pourra être tenus responsable des objectifs non atteints.

Signataires :

L'apprenant ou son/sa représentant.e	Le/la directeur.trice du CFA ou son/sa représentant.e
L'employeur	Le/la responsable du SESSAD